



## Contester une amande

-----  
Par Rosette

Bonjour,

Suite à un contrôle routier d'alcoolémie mon mari a été contrôlé positif à 0.340mg/l air.

nous recevons ce jour l'avis de contravention sur lequel il y a une erreur ; en effet au lieu de marquer le numéro d'immatriculation de notre véhicule mégane il est notifié le numéro d'immatriculation de notre moto (qui est une Honda)!

Peut-on contester cette amande et le retrait des 6 points?

Merci pour votre réponse.

Cordialement